

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité
COMMUNE D'ALTVILLER

Procès-verbal du Conseil Municipal **Du 19 octobre 2020**

1. Vente terrain section 07 parcelle 115
2. Prévision des coupes de bois 2021 et devis
3. Achat de kits de haies
4. Transfert de la Compétence Plan Local d'Urbanisme (PLU)
5. Transfert des pouvoirs de police spéciale du maire au président de l'EPCI
6. Adhésion à la convention de participation pour les risques de prévoyance mise en place par le centre de gestion de la Moselle
7. Demande de participation de la Commune de Saint-Avold pour l'acquisition d'un test psychométrique
8. Information étude de restauration du bon état écologique de la Nied Allemande et de son affluent le Langenbach
9. Informations travaux gaz, suite du planning
10. Travaux de requalification de la RD22
11. Carte Communale, demande de réouverture (construction en zone N)
12. Rapport d'activités 2019 Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie
13. Devenir du terrain de tennis
14. Divers

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à 19 heures 15 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Jacques BALLEVRE, Maire de la commune.

Etaient présents :

M. Claude DERU - M. André CLAMME - Mme Joëlle TALAGA - M. Michel GERARD - M. Serge MULLER – Mme Delphine SENSER - Mme Denise WEBER - Melle Angèle WEINACKER - M. Fernand BIEGEL – M. Frédéric HECTOR – Melle Anne-Louise PICQ - Mme Barbara SZABLEWSKI - M. Pascal PENNERAD - M. Jean-Pierre MONTALBANO

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, Mme Joëlle TALAGA est nommée secrétaire de séance. Madame Elodie IGEL étant auxiliaire du secrétaire.

Le Conseil Municipal a ouvert sa séance avec une minute de silence en mémoire à Samuel PATY

1. Vente terrain section 07 parcelle 115

Annule et remplace la délibération du 14/09/2020

Le Maire fait un rappel sur l'origine de cette cession à venir. Le lotissement Gugnion a été réalisé en 1977 et il est composé de 13 lots. Un chemin piétonnier était prévu entre deux parcelles d'une largeur de 2 mètres et d'une superficie de 29 m². Cette bande de terrain est grevée d'une servitude de passage pour le réseau d'assainissement. Le projet de chemin piétonnier a été abandonné et l'association syndicale du lotissement Brudersrat de l'époque a donné son accord pour rétrocéder cette bande de terrain au propriétaire du lot N° 13. Onze propriétaires sur treize ont signé cet accord le 08 juillet 1980 et la mairie n'était pas opposée à cette cession. Une cession au franc symbolique et avec les servitudes liées aux canalisations existantes a été actée, mais aucun acte notarié n'a été signé. Cette bande de terrain est toujours la propriété de la Commune. Le propriétaire du lot 13 a déposé récemment une demande préalable en mairie pour la construction d'un abri de jardin. Le propriétaire est d'accord pour régulariser la situation en prenant à sa charge l'acte notarié.

Une cession à l'euro symbolique n'est plus possible, selon le notaire qui va rédiger l'acte, le Maire propose de vendre cette parcelle au prix de 14,80 € le m² en référence à une récente vente (délibération du 10/02/2020) avec les frais d'acquisition à la charge de l'acquéreur.

Soit 429,20 € les 29 m².

Après cet exposé, le Conseil municipal décide à l'unanimité

- de céder cette bande de terrain de 29 m² aux nouvelles conditions évoquées ci-dessus
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer l'acte notarié ainsi que tous les documents nécessaires concernant cette cession

Pour : 12

Abstention : 3

2. Prévision des coupes de bois 2021 et devis

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la prévision des coupes, pour l'exercice 2021 à savoir :

Recettes :

Coupes à façonner 153 m³ pour un montant brut estimé de 6 609,00 €

Parcelle 1a – BF : 18 m³

Parcelle 12-BF : 52 m³

Parcelle 16-BF : 83 m³

Soit un total de 153 m³

Cession aux particuliers : 96 m3 pour un montant brut de 1 148,00 €

Parcelle 1a - CVD : 20 m3

Parcelle 12- CVD : 45 m3

Parcelle 16-CV2 : 32 m3

Soit un total de 96 m3

Dépenses :

Concerne les parcelles 1A, 12u et 16u

Travaux d'exploitation et de débardage en ATDO, pour un montant de 645,00 € HT

Travaux de cubage, pour un montant de 197,72 € HT

Bois de chauffage, matérialisation des lots pour un montant de 403,00 € HT

Soit un total de 1 245,72 € HT soit 1 494,87 € TTC

Prestations encadrées :

- Abattage façonnage de grumes et de bois d'industrie
- Débardage

Montant total : 3 182,40 € HT

3. Achat de kits de haies

Le maire propose au Conseil municipal l'achat de 2 kits de haies pour la campagne 2020 à la Fédération départementale des chasseurs de la Moselle

Soit un kit n°1 à 60,00 € TTC et un kit n°2 à 65,00 € TTC, soit un total de 125,00 € TTC

Le Conseil Municipal autorise l'achat de kits de haie à la Fédération départementales des chasseurs de la Moselle.

4. Transfert de la Compétence Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Point reporté à la prochaine séance.

Une réunion d'information doit se tenir début novembre avec l'ensemble des Maires de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie.

5. Transfert des pouvoirs de police spéciale du maire au président de l'EPCI

Point reporté à la prochaine séance.

Ce point fera l'objet d'un arrêté.

6. Adhésion à la convention de participation pour les risques de prévoyance mise en place par le centre de gestion de la Moselle

Par délibération en date du 15 mai 2019, le conseil d'administration du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Moselle a, conformément à l'article 25 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, décidé d'engager une consultation en vue de conclure une convention de participation avec un opérateur pour le risque prévoyance et pour le compte des collectivités et établissements publics lui ayant donné mandat.

En outre, par délibération du 27 novembre 2019 et sur la base d'une comptabilité analytique, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Moselle a fixé le montant de la contribution des collectivités et établissements publics adhérents, en contrepartie de la mission facultative proposée par le Centre de Gestion de mise en place d'une convention de participation prévoyance. Cette contribution financière annuelle correspond à 0,14% de la masse salariale assurée.

Conformément à l'article 22 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les dépenses supportées par le Centre de Gestion pour l'exercice de cette mission supplémentaire à caractère facultatif sont financées par les collectivités et établissements adhérents dans les conditions fixées par une convention d'adhésion.

Suite à la diffusion de l'appel à concurrence quatre propositions ont été reçues et étudiées avec attention au regard des critères retenus : rapport garanties/taux, degré effectif de solidarité, maîtrise financière du contrat, moyens pour les plus exposés, qualité de gestion du contrat.

Les membres du comité technique départemental ont émis un avis sur les offres présentées lors de leur réunion du 5 juin 2020.

Les membres du conseil d'administration ont, au cours de leur réunion du 17 juin 2020, décidé d'attribuer l'offre au groupement formé par l'assureur ALLIANZ et le gestionnaire COLLECTEAM (choix identique à l'avis formulé par le comité technique départemental).

Il est rappelé que les collectivités peuvent, en application de l'article 22 bis de la loi n°83-634

du 13 juillet 1983, contribuer au financement des garanties de la protection sociale complémentaire auxquelles leurs agents adhèrent. La participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités.

Les caractéristiques du contrat sont les suivantes :

	Risques garantis	Taux de cotisation	Niveau de garantie	Adhésion
Garanties de base	Incapacité de travail	0,85%	95%	Obligatoire
	Invalidité permanente	0,60%	95%	
Total		1,45%		
Options <i>(au choix de l'agent)</i>	Minoration de retraite	0,50%	95%	Facultative
	Décès / PTIA	0,35%	100%	

- ✓ le contrat est conclu pour une période de 6 ans soit du 01/01/2021 au 31/12/2026
- ✓ le contrat est à adhésions facultatives

- ✓ les fonctionnaires et les agents contractuels de droit public ou de droit privé peuvent adhérer
- ✓ l'assiette de cotisation est celle retenue par l'employeur :
traitement brut indiciaire + NBI + Régime indemnitaire (à l'exclusion du CIA)
- ✓ l'adhésion des agents s'effectue sans questionnaire médical

Après délibéré, et *l'unanimité*, les membres du conseil municipal :

DECIDENT

- de faire adhérer la commune d'Altviller à la convention de participation prévoyance proposée par le centre de gestion et dont l'assureur est ALLIANZ et le gestionnaire COLLECTEAM.
- que la cotisation de l'agent sera calculée sur le traitement de base + NBI (*ajouter le régime indemnitaire si la collectivité ou établissement public le décide*).
- que la participation financière mensuelle par agent sera de 22 € brut sachant que le comité technique a été sollicité pour avis le 25/09/2020

AUTORISENT Monsieur le Maire à signer les documents qui découlent de la convention de participation ainsi que la convention d'adhésion à la mission facultative proposée par le Centre de Gestion de la Moselle.

7. Demande de participation de la Commune de Saint-Avold pour l'acquisition d'un test psychométrique

Monsieur le Maire expose la demande reçue par la ville de Saint-Avold concernant une participation de la commune suite à un courrier de Madame Festor, psychologue scolaire, pour l'achat d'un WISC V, il s'agit d'un test psychométrique actualisé car sa version s'avère obsolète. Elle utilise le matériel dans différentes communes dont la nôtre. Le test coûte 1 970,34€ TTC pour un total de 1 856 enfants, soit 1,06 € TTC.

Pour notre commune, la demande s'élève à 59,45 € pour 56 enfants

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de participer à l'achat de ce test et autorise le Maire à signer tout document concernant cette acquisition.

8. Information étude de restauration du bon état écologique de la Nied Allemande et de son affluent le Langenbach

Information donnée aux Conseillers Municipaux, le document a été envoyé à l'ensemble des Conseillers par mail.

Réunion de présentation le 17 novembre 2020 à 10h au foyer d'Altviller ou par visio-conférence.

9. Informations travaux gaz, suite du planning

Tous les coffrets sur l'axe principal sont posés.

Les travaux prévus pour cette année :

- Le secteur Nord : Rouffiac, Bully les mines, Sallaumines, Chemin du Rotfeld
- Le presbytère
- La rue principale

Le Maire expose le devis à accepter pour le branchement au presbytère (domaine privé)

Le montant du devis s'élève à 1 275,00 € HT soit 1 530,00 € TTC

Le Conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer ce devis.

10. Travaux de requalification de la RD22

Suite aux accidents à l'entrée Nord du village et les demandes des riverains de l'impasse Sauvignac

Vu la 1^{ère} réunion avec l'UTT du 2 octobre 2020

La Matec a été sollicitée pour un avant-projet : réunion prévue le 23/10/2020 à 9h30

Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de signer tous les documents nécessaires à l'avancement de ce projet avec la Matec

11. Carte Communale, demande de réouverture (construction en zone N)

Point reporté à la prochaine séance.

Plusieurs renouvellements de demandes de particuliers pour des futures constructions sur des terrains se trouvant en Zone N.

12. Rapport d'activités 2019 Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie

En exécution des dispositions de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle, les délégués de la Commune à l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale sont entendus.

Le Président de l'EPCI peut être entendu, à sa demande, par le Conseil Municipal de chaque membre ou à la demande de ce dernier.

Le Conseil Municipal de la Commune d'Altviller est invité à prendre acte du rapport d'activité 2019.

13. Devenir du terrain de tennis

Le Maire propose au Conseil Municipal de faire arpenter le terrain de tennis et de le détacher de la parcelle communale section 01 parcelle 200.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à lancer l'étude
- De rechercher un géomètre
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents qui découlent de cet arpentage

14. Divers

- Information fibre, installation du NRO semaine 44
- Commission communale des impôts directs : réunion le lundi 26/10 à 18h
- CAUE rue de l'église Calvaire : réunion le 10/11 à 14h

ALTVILLER, le 20 octobre 2020

Le Maire,

Jean-Jacques BALLEVRE



Numéro	Objet de la délibération	Page
1	Vente terrain section 07 parcelle 11	2
2	Prévision des coupes de bois 2021 et devis	2-3
3	Achat de kits de haies	3
4	Adhésion à la convention de participation pour les risques de prévoyance mise en place par le centre de gestion de la Moselle	4-5
5	Demande de participation de la Commune de Saint-Avold pour l'acquisition d'un test psychométrique	5
6	Informations travaux gaz, suite du planning	5-6
7	Rapport d'activités 2019 Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie	6
8	Devenir du terrain de tennis	6